Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Frais d'huissier demandé après aquiescement

Par lolo163364

Bonjour,
Nous avons acquiescé d'un jugement, notre avocate a essayé de contacter le conseil adverse qui n'a jamais répondu. Sa réponse a été de faire intervenir un huissier pour le paiement. Nous avons payé la somme décidée par le juge. Nous ne comprenons pas pourquoi les frais d'huissier restent encore à notre charge puisque l'intervention de celui-ci ne nous semble pas nécessaire ni légitime.
En vous remerciant par avance de votre réponse et de votre aide.
Bien cordialement.